

2015 + 1 copie comble
d-8-59-

Département
de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du mercredi 1er Juillet 1959

OBJET :

Palais des Congrès
Exploitation

50 106

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le 1er Juillet à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocation faites le 24 Juin 1959.

Étaient présents : MM. Hubert Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mongrand, Reix, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Lamouche, Flahaut, Massé, Berland, Pouget, Mouchot, Fontanille, Narteau, Melle Pouché, MM. Gachet, Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous, Chamboulan.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il serait souhaitable que le Palais des Congrès, outre son activité par destination, assure la direction des activités festives et touristiques de la ville de Royan;

En conséquence, il est proposé que la gestion du Palais des Congrès, dans toutes ses activités, soit contrôlée par une commission de 5 membres composée :

- du Maire de Royan en qualité
- et de 4 membres du Conseil Municipal désignés par le Conseil sur proposition du Maire et d'un Administrateur choisi par le Conseil

Les fonctions de cet administrateur ne sont pas rémunérées. Il lui sera alloué une indemnité forfaitaire mensuelle de représentation de 30.000 fr et le remboursement de ses frais de déplacement suivant les barèmes en vigueur et sur justifications (assimilé groupe II)

Le régisseur actuel est maintenu dans ses fonctions aux conditions prévues par le cahier des charges et au salaire mensuel de 40.000 frs

Ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1er Juillet 1959 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal

approuve les conclusions du rapporteur

désigne MM. Meyer, Biscaye, Mouchot, Bouchet, Lanoue comme membres de la commission et M. Dueroq pour remplir les fonctions d'administrateur

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Matras

APPROUVE, ROCHFORT S/MER le 29 Juillet 1959

LE SOUS PREFET

signé: VACHEL

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 1er AOUT 1959

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



Matras

M. MATRAS